



AFNUM
Alliance Française des Industries du Numérique



**FAIRE ALLIANCE POUR
UNE FRANCE ET UNE EUROPE
CHAMPIONNES DU NUMÉRIQUE**

10 propositions des industriels du numérique



À l'heure où la division et le clivage sont de plus en plus présents, nous faisons le choix de l'unité. La France et l'Europe doivent franchir une nouvelle étape de leur développement numérique pour créer de la valeur, de l'emploi et de l'innovation, que ce soit pour la réindustrialisation, la transition écologique, la santé ou l'éducation. **La France doit devenir le moteur du développement numérique européen pour affirmer la place de l'Europe dans le monde.**

Nous estimons qu'il est temps de fixer une nouvelle ambition française et européenne adaptée aux **enjeux contemporains tel que l'intelligence artificielle.**

Notre force viendra de l'alliance. Une alliance entre grands groupes, PME et start-ups ; entre acteurs français et internationaux ; entre l'État, les collectivités territoriales, le monde académique et les entreprises. C'est cette énergie collective qui nous permettra d'être à l'avant-garde des enjeux numériques du XXI^{ème} siècle.

Cela supposera d'établir **une feuille de route politique claire et ambitieuse** alliant excellence technologique et industrielle, confiance et inclusion, responsabilité environnementale et sociétale.

Les 10 propositions de l'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM) s'inscrivent dans cette perspective. Elles dessinent notre ambition pour renforcer la compétitivité de nos entreprises, accélérer le développement de nos infrastructures, former massivement aux compétences numériques.

Ces propositions s'adressent à toutes les parties prenantes – décideurs publics, entreprises, organisations de la société civile, citoyens – et **constituent un appel à l'action collective** pour consolider la position de la France et de l'Europe comme des pôles mondiaux d'innovation numérique, compétitifs, durables et ouverts à tous.



« Notre futur ne se résume pas à l'adoption de technologies. Il se construit dans notre capacité à faire alliance pour que les industries numériques soient le socle d'une puissance française et européenne, durable et inclusive. »

Marc Charriere
Président de l'AFNUM

P.10

AXE 1 - RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE

1. Améliorer le processus de réglementation dans le domaine du numérique
2. Diversifier, attirer et simplifier les financements
3. Faire de la commande publique un levier de réindustrialisation et d'innovation durable
4. Faciliter et accélérer le développement des infrastructures numériques
5. Faire de l'IA et des Deeptech les moteurs de la société de demain
6. Faire de la cybersécurité un pilier de notre compétitivité

P.16

AXE 2 - TRANSFORMER LA FORMATION ET ATTIRER LES TALENTS

7. Transformer la formation pour mieux y intégrer les compétences numériques
8. Attirer et retenir les talents du numérique en France

P.18

AXE 3 - AGIR POUR UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE

9. Accélérer le développement d'une véritable économie circulaire du numérique
10. Agir en faveur d'un numérique inclusif et protecteur

SYNTHÈSE

Face à une compétition mondiale accrue et à l'accélération des innovations, l'Alliance Française des Industries du Numérique (AFNUM) présente **dix propositions ambitieuses et concrètes** pour faire de la France le moteur du développement numérique européen et positionner l'Europe comme un pôle mondial d'innovation. Fondées sur l'unité entre entreprises, pouvoirs publics, collectivités et monde académique, ces propositions s'articulent autour de trois axes : **renforcer la compétitivité et les infrastructures, développer la confiance et les talents**, et **faire du numérique un levier de durabilité et d'inclusion**, afin de bâtir une industrie numérique compétitive, responsable et ouverte à tous.

AXE 1 - RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE

Pour rester compétitives, la France et l'Europe doivent simplifier les réglementations, encourager les investissements, moderniser la commande publique, développer les infrastructures et sécuriser le numérique.

1. Améliorer le processus de réglementation dans le domaine du numérique

CONSTAT

Un excès de réglementations non harmonisées en Europe et leur surtransposition en France fragilisent le marché unique.

PROPOSITION

Généraliser les études d'impact, avant et après leur mise en œuvre, pour garantir que les réglementations favorisent la compétitivité.

2. Diversifier, attirer et simplifier les financements

CONSTAT

La fragmentation des marchés de capitaux en Europe et la complexité du cadre fiscal en France freinent les investissements dans les technologies.

PROPOSITION

Pour relancer l'investissement, allouer 25 % des fonds européens à la transition numérique. Favoriser la libre circulation des capitaux.

3. Faire de la commande publique un levier de réindustrialisation et d'innovation durable

CONSTAT

Les marchés publics privilégient trop souvent le prix au détriment de critères objectifs permettant d'assurer la qualité et la durabilité.

PROPOSITION

Remplacer le critère du prix par celui de l'offre la plus avantageuse, intégrant qualité, innovation et responsabilité. Former les acheteurs publics à évaluer ces critères. Fusionner et harmoniser les directives européennes.

4. Faciliter et accélérer le développement des infrastructures numériques

CONSTAT

La France est en retard sur les capacités de calcul (4 % de la capacité mondiale) et le déploiement de la 5G industrielle, et les projets stratégiques sont ralentis par des procédures administratives complexes.

PROPOSITION

Lancer un programme national 6G industriel ambitieux, prioriser les investissements dans les réseaux d'avenir. Favoriser l'essor des capacités de calcul en facilitant l'implantation de data centers.

5. Faire de l'IA et des Deeptech les moteurs de la société de demain

CONSTAT

Les PME et entreprises françaises sont en retard dans l'adoption de l'IA et les investissements dans les technologies de rupture (Deeptech) sont faibles.

PROPOSITION

Lancer un plan national pour accélérer le passage du laboratoire à l'usine, mettre en place un crédit d'impôt dédié aux PME pour leurs projets d'IA et créer un guichet unique de soutien.

6. Faire de la cybersécurité un pilier de notre compétitivité

CONSTAT

Les cyberattaques coûtent plus de 2 milliards d'euros par an à la France, et les entreprises manquent de moyens et de compétences pour se protéger efficacement.

PROPOSITION

Mettre en œuvre un plan national de cybersécurité avec des outils prêts à l'emploi. Renforcer le rôle des centres régionaux de l'ANSSI pour accompagner les entreprises. Préserver le chiffrement de bout-en-bout.

AXE 2 TRANSFORMER LA FORMATION ET ATTIRER LES TALENTS

La France doit former massivement aux métiers du numérique, développer la culture numérique dès le plus jeune âge, renforcer la reconversion et attirer les talents internationaux pour rester compétitive.

7. Transformer la formation pour mieux y intégrer les compétences numériques

CONSTAT

Plus de 180 000 postes seront créés d'ici 2030, mais l'éducation au numérique reste marginale dans les programmes scolaires et l'offre de formation est trop rigide.

PROPOSITION

Elargir le plan "Avenir" de l'Éducation nationale sur le numérique dès l'école primaire et intégrer un parcours de formation numérique et IA dans l'ensemble des formations diplômantes.

8. Attirer et retenir les talents du numérique en France

CONSTAT

80 % des entreprises ont des difficultés à recruter. La France attire peu de talents étrangers.

PROPOSITION

Simplifier l'accès à la reconversion professionnelle, créer un guichet unique « Talents numériques en France » et rétablir la « niche docteur » pour le numérique afin de retenir les talents.



AXE 3 AGIR POUR UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Le numérique doit être un levier de transition écologique et d'inclusion, en réduisant son empreinte, en prolongeant la durée de vie des équipements et en protégeant les publics les plus vulnérables.

9. Accélérer le développement d'une véritable économie circulaire du numérique

CONSTAT

Les objectifs de collecte et de réemploi ne sont pas atteints bien que les fabricants déploient et financent des dispositifs de circularité, notamment via leurs éco-organismes.

PROPOSITION

Instaurer des aides à l'innovation circulaire, harmoniser les indices environnementaux et valoriser l'économie de la fonctionnalité et les produits reconditionnés.

10. Agir en faveur d'un numérique inclusif et protecteur

CONSTAT

Les enfants sont exposés aux risques des réseaux sociaux, et plus de 12 millions de personnes en situation de handicap rencontrent des difficultés d'accès aux services numériques.

PROPOSITION

Intégrer la sensibilisation des parents à un usage responsable du numérique. Intégrer l'accessibilité dans la formation des ingénieurs et adopter une charte de responsabilité avec vérification de l'âge et mise en conformité des sites pour les personnes en situation de handicap.

CHIFFRES CLÉS

La France ne représente que **4 % de la capacité mondiale de calcul** haute performance.

80 % des entreprises du secteur numérique déclarent des difficultés de recrutement.

Les cyberattaques coûtent plus de **2 milliards d'euros par an** à l'économie française.

60 % des 8-12 ans déclarent utiliser des plateformes de réseaux sociaux en 2024.

Près de **180 000 postes seront créés d'ici 2030** dans les métiers de l'informatique et de la recherche.

Seulement **11 % des PME françaises utilisent l'IA.**

Seulement **20 % des smartphones usagés sont collectés.**

Près de **40 % des sites publics** demeurent partiellement ou totalement inaccessibles.

AXE 1

Renforcer la compétitivité de la France et de l'Europe

Pour que la France et l'Europe restent compétitives, elles doivent agir sur plusieurs fronts : simplifier et harmoniser les réglementations numériques, encourager les investissements publics et privés dans les technologies et la réindustrialisation, utiliser la commande publique comme un levier stratégique, développer les infrastructures numériques et les projets industriels clés, et faire de la cybersécurité une priorité absolue.

1. Améliorer le processus de réglementation dans le domaine du numérique

L'Europe a vécu un véritable « tsunami » réglementaire au cours des six dernières années, avec pas moins de 40 nouvelles réglementations numériques. Ces textes sont souvent non harmonisés, et l'engagement européen « un pour un » n'a pas été respecté. De son côté, la France a souvent adopté une stratégie de « surtransposition » ou de « pré-transposition » pour devancer la législation européenne et influencer les décisions futures. Malheureusement, les États membres appliquent ces lois et règlements de manière non harmonisée, ce qui fragmente le marché unique et fausse la concurrence.

Pour remédier à cette situation, il est crucial de veiller au respect de la hiérarchie des normes lors de l'application et de la transposition du droit européen dans chaque État membre. De plus, les futures évolutions législatives et réglementaires doivent impérativement s'appuyer sur une concertation structurée entre les pouvoirs publics et les acteurs économiques. C'est la seule façon de garantir un juste équilibre entre régulation et innovation.

NOTRE PROPOSITION

Généraliser les études d'impact, avant et après leur mise en œuvre, pour s'assurer que les réglementations favorisent l'innovation et la compétitivité du secteur numérique, et non l'inverse.

2. Diversifier, attirer et simplifier les investissements

L'Europe peine à attirer suffisamment d'investissements pour assurer sa compétitivité et sa faculté d'innovation. Elle souffre d'une fragmentation persistante de ses marchés de capitaux, freinant sa capacité à rivaliser avec les États-Unis et la Chine dans le financement massif des innovations technologiques, ainsi que souligné par Mario Draghi dans son rapport fondateur de 2024.

Par ailleurs, avec seulement 7 % des fonds du cadre financier pluriannuel consacrés au numérique, les moyens ne sont pas à la hauteur des ambitions pour devenir un leader mondial des innovations et technologies de rupture.

NOS PROPOSITIONS

Favoriser la libre circulation des capitaux, pour que l'Europe puisse mobiliser des financements massifs à l'échelle mondiale pour ses secteurs stratégiques et innovants.

Allouer 25 % des fonds européens à la transition numérique dans le prochain cadre financier pluriannuel de l'Union Européenne, en ciblant prioritairement les technologies de rupture au service de la résilience européenne. Le numérique étant un vecteur majeur de croissance, ces financements devront irriguer l'ensemble de tissu économique européen.

3. Faire de la commande publique un levier de réindustrialisation et d'innovation durable

Depuis dix ans, le droit européen encadre la commande publique. Les directives de 2014 ont apporté des avancées notables, comme la possibilité de réaliser une étude de marché en amont de la publication de l'appel d'offres, ainsi que l'assouplissement des règles de modification des marchés. Mais leur transposition reste hétérogène entre États membres, leur application fragmentée et encore trop centrée sur le critère du prix le plus bas, au détriment d'autres critères tels que la qualité, l'innovation, l'interopérabilité et la sécurité.

Dans le secteur numérique, cette logique empêche trop souvent de valoriser la durabilité ou encore la cybersécurité, pourtant essentielles.

Au niveau européen, les critères sociaux diffèrent beaucoup d'un pays à l'autre pour être appliqués uniformément. Cela engendre un manque d'harmonisation dans l'approche à la commande publique européenne.

Enfin, les acheteurs publics restent mal armés pour évaluer certaines performances clés, comme la cybersécurité dans les réseaux d'infrastructures critiques ou l'interopérabilité entre hardware et software.

NOS PROPOSITIONS

Mettre fin à l'omnipotence du critère du prix au profit de l'offre la plus avantageuse en y intégrant des critères objectifs de qualité, d'innovation, de durabilité, de cybersécurité et de résilience ainsi que les critères sociaux et environnementaux pour les secteurs critiques (données sensibles, eau, énergie, transports...) afin de protéger les citoyens et de garantir la résilience des infrastructures, au-delà du seul critère prix.

Former les acheteurs publics à évaluer ces nouveaux critères pour atteindre les objectifs de durabilité et de résilience des achats publics.

Fusionner les trois directives existantes en un seul cadre réglementaire et harmoniser les seuils de passation des marchés.

Garantir une application homogène des directives, afin de réduire les surcharges administratives qui pèsent sur les acheteurs publics et les entreprises.

4. Faciliter et accélérer le développement des infrastructures numériques

La compétitivité de l'industrie française est directement liée à la qualité de ses infrastructures numériques et électriques. Pour l'avènement de l'industrie 4.0 et de l'intelligence artificielle, il est essentiel d'avoir des capacités de calcul et une connectivité performantes, comme la 5G et la future 6G.

Cependant, la France accuse un retard significatif, avec seulement 4 % de la capacité mondiale de calcul et un déploiement insuffisant de la 5G industrielle. Malgré des atouts comme l'énergie bas carbone, et un déploiement des infrastructures de connectivité plus avancée en France que dans le reste de l'Europe, le développement des projets numériques stratégiques est entravé par des procédures d'autorisation longues et complexes.

Pour capitaliser sur ses forces et faire des infrastructures un levier de compétitivité, la France doit simplifier ces processus et investir massivement.

Malheureusement, les projets numériques d'envergure stratégique — tels que les data centers ou les infrastructures de connectivité — sont aujourd'hui freinés par des procédures d'autorisation longues, complexes et fragmentées.

En France, l'obtention des différentes autorisations suppose une multiplication de démarches administratives, sans garantie de délai de traitement. Même après validation, les recours de droit commun peuvent fragiliser la viabilité économique et retarder de plusieurs années la mise en service des projets.

NOS PROPOSITIONS

Lancer un programme national 6G industriel ambitieux et prioriser les investissements dans les réseaux d'avenir (6G, satellites, fibre, et Wi-Fi) pour l'industrie afin d'anticiper dès aujourd'hui leurs usages, garantissant un déploiement fondé sur la neutralité technologique, l'ouverture à tous les acteurs et notamment les PME, et l'optimisation des investissements publics.

Favoriser l'essor des capacités de calcul sur le territoire pour assurer l'avènement de l'intelligence artificielle à la française en facilitant l'implantation de datacenters via la mise à disposition de foncier bénéficiant de raccordement aux réseaux électriques et ainsi faire de la France une puissance de calcul et positionner l'Europe comme un concurrent crédible face aux États-Unis et à la Chine.

Adapter les critères visant à reconnaître comme projet d'intérêt national majeur (PINM) les projets d'infrastructures numériques. L'adoption de critères économiques (investissement, emplois, puissance installée) permettra notamment d'accélérer le raccordement du projet au réseau électrique et de raccourcir les délais administratifs.

Rationaliser les recours juridiques notamment en limitant à 10 mois les délais de recours à chacune des étapes contentieuses.



5. Faire de l'IA et des Deeptech les moteurs de la société de demain

La France accuse aujourd'hui un retard préoccupant dans l'adoption et l'investissement des technologies de rupture. Seules **11 % des PME françaises utilisent l'IA**, contre près de 25 % en Allemagne (source : Eurostat, 2023). Dans le même temps, nos investissements dans les Deeptech restent faibles : deux fois moins que l'Allemagne et trois fois moins que les États-Unis (source : OCDE, 2022).

Ces technologies — semi-conducteurs, quantique, photonique, robotique avancée, biotech, réseaux de nouvelle génération — sont pourtant essentielles à notre compétitivité, à notre sécurité et à notre indépendance industrielle.

Les freins sont identifiés de longue date :

- passage difficile du laboratoire au pilote industriel,
- une intensité capitalistique élevée,
- fragmentation des chaînes de valeur et des standards,
- manque de financements hybrides public/privé,
- fuite des talents vers l'étranger faute de soutien et d'attractivité,
- et plus globalement, une chaîne de création numérique fragilisée à chaque maillon.

Aujourd'hui, pour un étudiant, un chercheur ou une start-up, transformer une idée en innovation industrielle relève encore du **parcours du combattant**. Ce constat pèse directement sur la capacité de la France à créer de la valeur, de l'emploi et à anticiper les crises de demain.

NOS PROPOSITIONS

Lancer un plan « Industries Numériques 2035 » visant à créer des laboratoires communs entreprises-universités-organismes de recherche, adossés à des infrastructures partagées pour accélérer le passage du laboratoire à l'usine.

Mettre en place un crédit d'impôt dédié aux PME et ETI pour financer leurs projets d'IA (automatisation, maintenance prédictive, nouveaux services).

Créer un guichet unique de soutien aux projets d'IA et de deeptech des entreprises et des collectivités.



6. Faire de la cybersécurité un pilier de notre compétitivité

Chaque année, les cyberattaques coûtent **plus de 2 milliards d'euros** à l'économie française (source : France Assureurs, 2023), frappant aussi bien les PME que les grandes entreprises, les administrations ou encore les infrastructures critiques. Espionnage, ransomwares, attaques sur les chaînes logistiques : la montée en puissance de ces menaces révèle la fragilité de notre tissu économique. Trop peu d'organisations disposent encore des moyens financiers ou des compétences pour se protéger efficacement, alors que la cybersécurité est devenue un pilier de la confiance numérique.

NOS PROPOSITIONS

Mettre en œuvre un Plan national de cybersécurité, avec des outils « prêt-à-l'emploi » pour se conformer à NIS2 et au Cyber Resilience Act : guides pratiques, outils de diagnostic gratuits, formations ciblées.

Préserver et promouvoir le chiffrement de bout-en-bout, condition de la préservation des secrets d'innovation des entreprises européennes, de nos libertés individuelles, et rempart contre les ingérences.

Renforcer la visibilité et le rôle des centres régionaux de l'ANSSI (CSIRT), afin de mieux accompagner et orienter les entreprises et collectivités vers l'assistance d'urgence, les prestataires de confiance et les dispositifs de conseil disponibles.

AXE 2

Transformer la formation, attirer et retenir les talents

La France doit former massivement aux métiers du numérique si elle veut rester compétitive. Cela suppose de développer la culture numérique dès le plus jeune âge, de renforcer la reconversion professionnelle, d'attirer les talents internationaux et d'adapter les filières de formation aux besoins réels du marché.

7. Transformer la formation pour mieux y intégrer les compétences numériques

Les besoins en compétences numériques connaissent une croissance exponentielle. Selon le rapport « Les Métiers en 2030 » (France Stratégie / DARES, 2022), **près de 180 000 postes seront créés d'ici 2030 dans les métiers de l'informatique et de la recherche**, soit une hausse de 26 % par rapport à 2019. Les domaines les plus concernés sont la cybersécurité, la science des données, l'intelligence artificielle, le cloud, la maintenance et le support informatique. Ces métiers sont essentiels pour relever les défis futurs de la France, qu'ils soient environnementaux, énergétiques ou de santé publique.

Cependant, l'appropriation des enjeux et outils numériques par les citoyens reste insuffisante. L'éducation au numérique et aux médias est encore marginale dans les programmes scolaires, peu présente au sein des familles et inégalement soutenue par les collectivités. Dans le même temps, la France souffre d'une offre de formation cloisonnée, qui distingue rigidement les grandes écoles des universités et oppose la recherche à l'insertion professionnelle. Les pays leaders dans la compétition numérique mondiale ont, à l'inverse, fait de leur système de formation et de recherche un moteur de leur succès en ignorant ces distinctions.

Afin de répondre au besoin de formation transverse des métiers du numérique, tant dans le hardware que dans le software, nous estimons qu'une refonte profonde du système éducatif français est cruciale.

NOS PROPOSITIONS

Élargir le plan « Avenir » de l'Éducation nationale sur le numérique dès l'école primaire dans chaque établissement scolaire et en y intégrant la sensibilisation des familles.

Intégrer un parcours de formation au numérique et à l'IA dans l'ensemble des formations professionnelles et générales diplômantes.

8. Attirer et retenir les talents numériques en France

Au-delà de l'école, la montée en compétences numériques doit aussi concerner **le monde du travail et l'attractivité internationale**. La transition numérique crée de fortes tensions sur le marché de l'emploi : **80 % des entreprises du secteur déclarent rencontrer des difficultés de recrutement**, tandis que de nombreux salariés de filières traditionnelles cherchent à se reconverter. En parallèle, en 2023, seuls **5 % des professionnels de la tech internationale** déclarent envisager la France comme destination prioritaire (source : Station F / Talent Passport).

Mettre en place un Plan structuré de reconversion et d'attractivité des talents du numérique, qui s'appuie sur quatre leviers :

NOS PROPOSITIONS

Simplifier l'accès à la reconversion des salariés des secteurs en transformation (industrie, santé, services publics) grâce à des passerelles accélérées et un soutien financier renforcé (CPF, Pro-A, transitions collectives) et valoriser les parcours de réorientations réussies.

Créer un guichet unique « Talents numériques France » pour favoriser l'accueil des talents étrangers en regroupant toutes les démarches administratives (visa, logement, scolarisation, intégration professionnelle).

Développer la formation professionnelle intra-européenne en mobilisant les fonds Erasmus+ pour le numérique.

Rétablir la « niche docteur » pour le numérique dans la recherche, afin de renforcer l'attractivité de la recherche publique française et de favoriser l'embauche de docteurs par les entreprises, pour éviter la fuite des talents et renforcer la continuité entre recherche et industrie.

Il conviendra également d'assurer la formation continue des citoyens aux numérique et aux médias tout au long de la vie, afin de leur permettre de rester au fait des évolutions technologiques et de leur impact sur la vie quotidienne.

AXE 3

Agir pour un numérique responsable

Le numérique doit être un levier de transition écologique, et non un obstacle. Cela suppose de réduire son empreinte environnementale, de prolonger la durée de vie des équipements et de développer une véritable économie circulaire. Le numérique doit aussi être inclusif, en garantissant l'accessibilité pour tous et la protection des publics les plus vulnérables.

9. Accélérer le développement d'une véritable économie circulaire du numérique

L'allongement de la durée de vie des équipements, la réparabilité, la réutilisation et la sobriété des usages sont autant de leviers incontournables pour conjuguer transition numérique et transition écologique. Pourtant, les objectifs de collecte et de réemploi ne sont pas atteints bien que les fabricants déploient et financent nombre de dispositifs de circularité, notamment via leurs éco-organismes comme le bonus réparation. Par exemple, 20 % des smartphones usagés sont collectés pour être réemployés ou recyclés (source : ADEME), et ce malgré une législation française ambitieuse.

Alors que de nombreux dispositifs existent, ils restent complexes et souvent méconnus des citoyens. La seconde vie des produits numériques n'est pas encore pleinement entrée dans les habitudes.

NOS PROPOSITIONS

Instaurer des Aides à l'Innovation Circulaire visant à soutenir la recherche et le développement de technologies numériques moins énergivores, de matériaux durables et réutilisés pour la fabrication des équipements.

Poursuivre l'harmonisation européenne des indices environnementaux, comme l'indice de réparabilité, et de leur méthodologie de calcul.

Valoriser l'économie de la fonctionnalité, en reconnaissant les avantages des modèles basés sur l'usage pour la commande publique (maintenance prédictive, services évolutifs, modularité des produits) comme leviers de durabilité et de compétitivité.

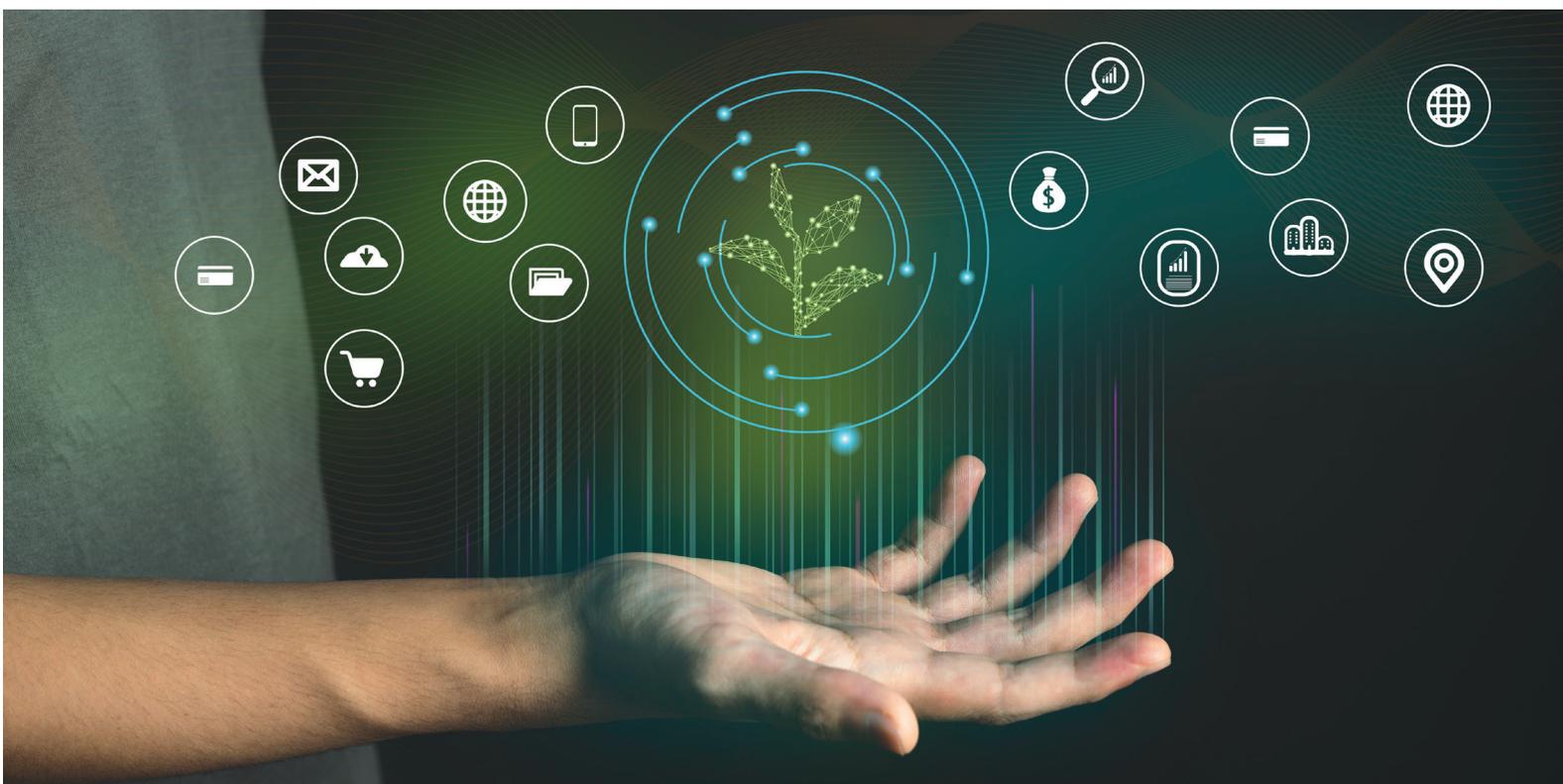
Créer un label européen de qualité pour les produits reconditionnés, garantissant transparence et confiance pour les consommateurs.

10. Agir en faveur d'un numérique inclusif et protecteur

Le numérique doit être conçu pour **protéger les plus jeunes** et **inclure les publics fragiles**. En France, **60 % des 8-12 ans** déclarent utiliser des réseaux sociaux en 2024, s'exposant à des risques accrus de désinformation, d'addiction ou de harcèlement.

Dans le même temps, plus de **12 millions de personnes en situation de handicap** rencontrent encore des difficultés d'accès aux services numériques, et près de **40 % des sites publics** demeurent partiellement ou totalement inaccessibles (source : Défenseure des droits, Claire Hédon).

Cette inaccessibilité aggrave l'exclusion sociale, professionnelle et citoyenne de millions de personnes, alors même que le numérique devrait être un levier d'autonomie et d'égalité.





NOS PROPOSITIONS

Inclure dans les services proposés par les Conseillers Numérique des Maisons France Services la sensibilisation des parents à un usage responsable du numérique par leurs enfants.

Intégrer l'enjeu de l'accessibilité à la formation des ingénieurs et concepteurs de produits et services numériques, en inscrivant des modules obligatoires dans leurs cursus afin de créer un réflexe naturel au sein des entreprises et des administrations.

Adopter une **Charte commune de responsabilité numérique**, reposant sur deux axes :

- **La protection des publics vulnérables**, en cohérence avec les initiatives européennes, grâce au déploiement de solutions de vérification d'âge par les plateformes à risque, interopérables et respectueuses de la vie privée ;
- **L'accélération de l'accessibilité** universelle par la mise en conformité des sites et services numériques avec les normes WCAG 2.2, afin de garantir un accès effectif aux services publics et privés pour les personnes en situation de handicap.

L'inclusion et la protection ne doivent pas être vues comme des contraintes, mais comme des conditions essentielles pour un numérique réellement au service de tous.



A propos de l'AFNUM

L'AFNUM, Alliance Française des Industries du Numérique, représente, en France, les industriels des infrastructures numériques, de l'informatique, de l'électronique grand public, de l'impression, de la photographie des antennes et des objets connectés. Le poids économique des entreprises membres de l'AFNUM est en France de 250 000 emplois dont 80 000 directs pour un chiffre d'affaires cumulé de 35 milliards d'euros en France. L'AFNUM est membre de la FIEEC, du MEDEF et de DIGITALEUROPE.





AFNUM
Alliance Française des Industries du Numérique

FAIRE ALLIANCE POUR UNE FRANCE ET UNE EUROPE CHAMPIONNES DU NUMÉRIQUE

AFNUM | 17 rue de l'Amiral Hamelin - 75016 Paris | contact@afnum.fr

01 45 05 72 25 | afnum.fr | [X @afnum](https://www.instagram.com/afnum)